

LA LOI ELECTORALE

GUERRE A LA CORRUPTION

EPURATION DU SUFFRAGE

La loi électorale qui a été présentée à la dernière session a été une éclatante revendication de la loyauté du suffrage, car malheureusement, dans les grandes villes comme Montréal, Trois-Rivières et Québec, les listes des électeurs étaient faites d'une manière vraiment outrageante, ce qui constituait un véritable attentat à la liberté.

Une masse de personnes non qualifiées étaient sur ces listes, et une multitude d'électeurs réels n'y étaient pas. Le gouvernement résolu de remédier à un aussi scandaleux état de choses, et l'honorable Procureur Général, M. Pelletier, par un bill qu'il a fait adopter, a permis à ces grandes et importantes circonscriptions électorales d'avoir des listes, grâce auxquelles on peut obtenir une expression franche et loyale du sentiment de l'électorat.

Cette loi était le complément de celle que l'ancien Procureur Général, M. Casgrain, avait fait adopter l'année dernière et qui constituait une déclaration de guerre à la corruption et aux fraudes électorales, sous toutes leurs formes.

Jamais une législation aussi draconienne contre la corruption n'avait été adoptée par une Législature en ce pays.

Si les lois peuvent quelque chose pour extirper ce chancre qui ronge les pays constitutionnels, la loi électorale de la province de Québec devra le guérir pour toujours.

Dans tous les cas, le gouvernement conservateur a donné une preuve de son désir de voir l'honnêteté régner dans les élections en faisant passer une loi aussi sévère, aussi implacable, et ces deux mesures, celle de l'année dernière et celle de cette année, constitueront l'un des meilleurs titres de ce gouvernement à la confiance de tous les honnêtes gens.
